



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE L' AISNE

## Le Préfet de l' Aisne,

---

VU le code de l' environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l' information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l' arrêté du 24 mars 2009,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune d' **URVILLERS** fait partie du plan de prévention des risques technologiques sur les communes d' Essigny le Grand et Urvillers approuvé le 2 décembre 2009. La liste des documents utiles à l' établissement de l' état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le PPRT approuvé le 2 décembre 2009.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires.

**Article 2** : L' arrêté du 24 mars 2009 est abrogé.

**Article 3** : La Sous-Préfète Directrice de Cabinet, le Sous-Préfet de Saint-Quentin, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l' exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 05 JAN. 2010  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète,  
Directrice de Cabinet



Salima EBURDY



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

## Commune d'URVILLERS

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du 5 janvier 2010

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non \_\_\_\_\_

approuvé date 2 décembre 2009 effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

- publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1<sup>ère</sup> partie Consultable sur Internet

- DDRM

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE, A LA SOUS-PREFECTURE OU A LA DDE**